



**Mairie de Roulet Saint-Estèphe
Ecole maternelle Charles Perrault
Ecole élémentaire Marcel Pagnol
Ecole élémentaire Jean-Jacques Rousseau**

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ECOLES A COMPTER DU 02 NOVEMBRE 2020

Face à la propagation du virus et suite aux annonces gouvernementales, un nouveau protocole sanitaire renforcé va être mis en place dans les établissements scolaires dès le 2 novembre 2020.

La commune, en étroite collaboration avec le corps enseignant met en œuvre à compter du lundi 2 novembre les mesures suivantes :

- Ramassage scolaire aux horaires habituels, avec dans la mesure du possible séparation des élèves de maternelle et d'élémentaire.
- Garderie aux horaires et lieux habituels.
- Arrivée et départ des élèves aux horaires habituels. Regroupement des élèves par classe pour limiter le brassage.
- Récréation par classes, dans espaces délimités. Pas de brassage entre élèves de groupes ou de classes différents.
- Cantine scolaire ouverte. Prise en charge des élèves par classes. Distance entre chaque groupe de classe.
- Aération des salles de cours au moins toutes les deux heures.
- Désinfection des locaux au moins une fois par jour.
- Application stricte des gestes et mesures barrières.

A partir de 6 ans, les enfants devront porter un masque dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Il est demandé aux parents de ne pas rester rassemblés aux entrées des écoles et de ne rester que le temps nécessaire à la dépose de leurs enfants.

Les parents doivent obligatoirement surveiller les éventuels symptômes de leurs enfants avant qu'ils ne partent à l'école et ne doivent pas les emmener si leur température est supérieure ou égale à 38°.

Parallèlement, depuis le 29 octobre, et sur décision du Premier Ministre, l'ensemble du territoire national est placé **en posture vigipirate – urgence attentat**. A ce titre, en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves, les portes et portails des écoles seront fermés et il ne sera pas possible d'y accéder. Il est demandé aux parents d'élèves de veiller à déposer leurs enfants à l'heure.

Le Maire et les Directrices des écoles.